

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. BERTELOOT - M. MARCHAND - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Programme européen « Jeunesse en action » - Accueil d'un jeune volontaire européen en 2013 ; demande de subvention - Mise à disposition d'un logement ; convention-type

Monsieur El Hassouni, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, Dijon accentue ses efforts pour étendre son rayonnement international et développer une politique volontariste en matière de jeunesse. Dans cette perspective, la Ville s'est investie dans le programme européen « Jeunesse en action », proposé par l'Union Européenne. Ce choix, entériné lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2010, permet des échanges de jeunes entre les pays, le soutien à des initiatives de jeunes et la mise en place du service volontaire.

Adhérente depuis mars 2011, la Ville a, dans un premier temps, porté un projet « Jeunesse Europe Dijon » et a mené plusieurs actions notamment l'accueil, de janvier à juillet 2012, de trois jeunes de

l'Union Européenne pour le service volontaire européen en partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne (C.R.I.J.B.) et la fédération Léo Lagrange Centre Est.

En ce qui concerne 2013, cette initiative apportant toute satisfaction, l'accueil d'un jeune européen dans le cadre du programme européen «Jeunesse en action» est prévu.

Pour le financement de cette opération, sous réserve du cofinancement communautaire, le montant sollicité auprès de l'Agence Française du programme européen « Jeunesse en action » s'élèvera à 10 389 €.

La contribution de la Ville comprendra une part valorisée (temps de travail du personnel, hébergement).

Par ailleurs, afin d'héberger le jeune volontaire mais aussi tous participants européens ou issus de pays partenaires des dispositifs européens, qu'il s'agisse des jeunes en service volontaire ou bien de différentes personnes susceptibles d'intervenir dans le cadre des échanges, des initiatives de jeunes ou des séminaires, il est proposé de mettre à disposition un logement de quatre pièces propriété de la Ville.

Ainsi, pendant la durée de l'adhésion de la Ville à ce programme il sera procédé à la signature d'une convention d'hébergement avec chaque bénéficiaire, définissant les termes de la mise à disposition des locaux ainsi que les modalités de fonctionnement.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération réalisée dans le cadre du programme européen, la mise à disposition sera gratuite tant au niveau du loyer que des charges. La durée d'hébergement dépendra de l'action programmée ; elle pourra être de quelques jours s'il s'agit d'une intervention ponctuelle à plusieurs mois dans le cas des jeunes en service volontaire. Il n'est pas prévu de reconduction.

Il sera demandé aux participants d'assurer l'entretien des locaux occupés et d'assumer les tâches ménagères nécessaires.

Une assurance couvrant la responsabilité civile et les risques locatifs sera exigée. Ainsi, en cas de détérioration accidentelle de l'appartement, l'assurance de l'occupant sera saisie. La remise en état des lieux pourra être effectuée par la Ville mais aux frais de l'occupant via son assurance.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord à l'accueil d'un jeune volontaire européen dans le cadre du programme « Jeunesse en action », en 2013 ;
- 2 - solliciter la subvention susceptible d'être obtenue par la Ville, au taux maximum, auprès de l'Agence Française du Programme Européen « Jeunesse en action » ;
- 3 - décider la mise à disposition d'un appartement de type 4 au profit des différents intervenants et jeunes européens dont la démarche est intégrée dans le programme européen « Jeunesse en action » aux conditions proposées ;
- 4 - approuver le projet de convention-type d'hébergement à intervenir entre la Ville et les futurs participants au programme européen, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 5 - m'autoriser à signer les conventions particulières, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- 6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de la démarche.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ